



## **L'Autorité de l'Aviation Civile des Seychelles et l'ASECNA unissent leurs efforts pour la fourniture des services de renforcement satellitaire en Afrique et dans l'Océan Indien au travers du développement du programme ANGA.**

**Décembre 2024** – La SCAA (Autorité de l'Aviation Civile des Seychelles) et l'ASECNA (Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar) ont récemment signé un accord de coopération pour le développement de la navigation par satellite, ainsi que pour la fourniture et l'utilisation des services d'augmentation satellitaire (SBAS) dans le cadre du programme ANGA (Augmented Navigation for Africa).

L'accord a été signé par M. Colin Chang Tave pour le compte de la SCAA et M. Guelpina Ceubah pour le compte de l'ASECNA.

Cette signature intervient à un moment important, alors que l'Autorité de l'Aviation Civile des Seychelles traverse une transformation historique, séparant ses fonctions réglementaires des opérations de l'aéroport. Cet accord est donc essentiel pour garantir que le pays dispose d'un réseau de partenaires alors qu'il entre dans une nouvelle phase de son développement aéronautique.

Le programme ANGA vise à fournir des services SBAS dans toute la région AFI (Afrique et océan Indien) afin d'améliorer les performances de positionnement des constellations GPS et GALILEO. La précision, atteignant l'ordre du mètre, ainsi que l'intégrité, la disponibilité et la continuité des services de positionnement sont améliorées et garanties pour les applications de navigation les plus avancées, notamment celles critiques pour la sécurité. Les services ANGA renforceront les opérations de navigation aérienne, amélioreront la sécurité et l'efficacité des vols, réduiront leur impact environnemental et ouvriront des aéroports dans les régions isolées. Ils permettront également le développement d'applications dans d'autres secteurs économiques, tels que l'agriculture, le transport maritime et routier, ou la cartographie, pour ne citer que certains d'entre eux.

La SCAA s'est impliquée dans le programme il y a près de deux ans, suite à une conférence à Madagascar à laquelle ont assisté des hauts responsables de l'Autorité. Par la suite, des consultations approfondies ont eu lieu pour évaluer la faisabilité de l'installation d'équipements ANGA aux Seychelles afin de permettre le fonctionnement du système et d'atteindre son objectif. Avec la signature de l'accord, les Seychelles deviennent l'un des derniers pays de la région à s'engager pour assurer des ciex plus sûrs en Afrique, en accord avec les aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Grâce à cet accord de coopération signé, la SCAA et l'ASECNA unissent leurs efforts pour, entre autres, la fourniture des services ANGA dans la Région d'Information de Vol (FIR) des Seychelles, l'accueil et l'exploitation d'une station de référence de navigation (NRS) du système ANGA sur l'île de Mahé, ainsi que la promotion conjointe et le soutien à l'adoption des services ANGA en Afrique.

« La SCAA reconnaît et apprécie les avantages que cela apportera à la communauté aéronautique des Seychelles pour améliorer la sécurité et l'efficacité des vols, et réduire leur impact environnemental, pour toutes les phases du vol. Cette technologie permettra également de fournir un service de positionnement ouvert pour les applications de masse, au-delà de l'aviation, avec des avantages supplémentaires possibles pour l'économie des Seychelles dans de nombreux autres domaines », a déclaré Mme Esmee Samson, Directrice Générale des services de navigation aérienne de la SCAA, qui a assisté à la signature de cet accord déterminant.

« La signature de cet accord de coopération marque une étape importante vers le développement d'ANGA, la solution de navigation par l'Afrique pour l'Afrique, qui renforcera la sécurité et l'efficacité de la navigation aérienne et réduira l'impact environnemental au bénéfice de tout le continent, conformément à la vision continentale de l'unification du ciel africain. Cela démontre la capacité de l'Afrique à adopter les technologies les plus récentes, innovantes et habilitantes, pour un développement économique et social inclusif », a déclaré Mohamed Moussa, Directeur Général de l'ASECNA.

Les compagnies aériennes opérant dans l'espace aérien AFI bénéficieront des services ANGA à partir de 2028/29 pour renforcer leurs opérations tout temps grâce à des capacités de navigation améliorées, depuis la navigation en route jusqu'aux approches de précision équivalentes aux systèmes ILS (systèmes d'atterrissage aux instruments) existants, et à une meilleure accessibilité des aéroports. La valeur économique nette actualisée de l'utilisation des services SBAS par les compagnies aériennes en Afrique au cours des 20 prochaines années a été estimée par une étude de la Commission de l'Union Africaine à plus de 280 millions USD, avec une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 1,4 million de kg de CO<sub>2</sub>.

Le programme ANGA est reconnu par l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale) et constitue un catalyseur clé pour la Politique spatiale de l'Union Africaine et le programme phare du Marché Unique du Transport Aérien en Afrique. Il contribue à positionner l'Afrique dans la chaîne de valeur mondiale de la navigation par satellite en tant que fournisseur de services à forte valeur ajoutée.

#### **À propos de l'Autorité de l'aviation civile des Seychelles (SCAA)**

L'Autorité de l'Aviation Civile des Seychelles (SCAA) a été créée en vertu de la loi de 2005 sur l'Autorité de l'Aviation Civile des Seychelles en tant qu'organe administratif et financier chargée de fournir les services, les installations et la réglementation des activités de l'aviation civile aux Seychelles, conformément aux normes nationales et internationales.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site : [www.scaa.sc](http://www.scaa.sc)

#### **SCAA - Contacts presse :**

Alisha Jean-Louis

Courriel : [ajeanolouis@scaa.sc](mailto:ajeanolouis@scaa.sc)

Tél. : (+248) 4684065 / (+248) 2 616321

#### **À propos de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)**

L'ASECNA est une organisation publique internationale. Sa mission principale est de fournir des services de navigation aérienne dans un espace aérien de 16 500 000 kilomètres carrés, divisé en sept régions d'information de vol (F.I.R) telles que définies par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). ASECNA développe également des solutions pour la gestion aéroportuaire, les études et la construction d'infrastructures aéronautiques, la maintenance des équipements, l'étalonnage des instruments de navigation aérienne et la formation du personnel de l'aviation civile. Ses 19 États membres sont : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Tchad et Togo.

#### **ASECNA - Contacts presse :**

Harouna Kindo :

Courriel : [kindohar@asecna.org](mailto:kindohar@asecna.org)

Tél. : +221 77 375 36 69 ou +221 33 849 67 23

Abdoulaye Faye :

Courriel : [fayeabd@asecna.org](mailto:fayeabd@asecna.org)

Tél. : +221 77 649 01 92